

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 SEPTEMBRE 2011**

Sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM. Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Jacqueline CHENON - Philippe PIERARD - Eddie GERLE - Eva GERLE - Isabelle DE CARVALHO - Mornély LORRIER - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOT - Nathalie DESROUSSEAU - René CHENON - Maria DE GOUVEIA - Isabelle MOUROT - Roger DAZY - Karine FOURNIVAL - André VIDOU - Irène VARLET - Christian BEREZOUTSKY - Patricia PETIT - Pascal PINSARD - Yveline VERTUEUX./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : M. Jacques ANTOINE à Mme Jacqueline CHENON - Mme Marie-Madeleine BERTHEAU à M. Philippe PIERARD./.

Absent : M. Mohammed BOUALLAGA./.

Monsieur le Maire a ouvert la séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2011.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2011 sera approuvé lors de la prochaine séance.

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal a **NOMME À L'UNANIMITE** Madame Isabelle MOUROT pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

2. DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE

Le Conseil Municipal a **PROCEDE** à la désignation d'un nouveau délégué communautaire,

Etaient candidats :

- Groupe de la Majorité : Isabelle MOUROT
- Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY

Vu les résultats du vote suivants :

Votants : 26

Bulletins blancs ou nuls : 8

Exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Groupe de la Majorité : Isabelle MOUROT : **13 voix**

- Groupe de l'Opposition de Gauche : Christian BEREZOUTSKY : **5 voix**

Madame Isabelle MOUROT a **ETE DESIGNEE** à la majorité absolue déléguée de la Commune auprès de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine.

3. DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCES

Le Conseil Municipal a **PROCEDE** à la désignation d'un membre de la commission Finances :

Etait candidat :

- Groupe de la Majorité : Marie-Hélène GERVAIS

Vu les résultats du vote suivants :

Votants : 26

Bulletins blancs ou nuls : 13

Exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Groupe de la Majorité : Marie-Hélène GERVAIS : **13 voix**

Madame Marie-Hélène GERVAIS a **ETE DESIGNEE** à la majorité absolue membre de la Commission Finances.

4. DESIGNATION DU REPRESENTANT TITULAIRE DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNCOM.

Le Conseil Municipal a **PROCEDE** à la désignation d'un représentant titulaire de la Commune auprès du SYNCOM.

Vu les résultats du vote suivants :

Votants : 26

Bulletins blancs ou nuls : 13

Exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Groupe de la Majorité : Jacques ANTOINE : **13 voix**

Monsieur Jacques ANTOINE a **ETE DESIGNE** à la majorité absolue représentant titulaire de la Commune auprès du SYNCOM.

5. DESIGNATION DU DELEGUE SUPPLEANT AU SIGEIF.

Le Conseil Municipal A **PROCEDE** à bulletin secret à la désignation d'un délégué suppléant de la commune au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF).

Vu les résultats du vote suivants :

Votants : 26
Bulletins blancs ou nuls : 13
Exprimés : 13
Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Groupe de la Majorité : Jacques ANTOINE : **13 voix**

Monsieur Jacques ANTOINE A **ETE DESIGNÉ** à la majorité absolue délégué suppléant de la commune au SIGEIF.

6. ELECTION DE DEUX ADJOINTS AU MAIRE.

Le Conseil Municipal **S'EST PRONONCE** à main levée sur le rang des nouveaux adjoints, à savoir : 6^{ème} et 7^{ème} rangs :

▪ **POUR** : 13 (Antonio DE CARVALHO, Président - Marie-Hélène GERVAIS - Frédéric GILLET - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Jacqueline CHENON - Isabelle DE CARVALHO - Mornély LORRIER - Nathalie DESROUSSEAU - Maria DE GOUVEIA - Isabelle MOUROT - René CHENON - Karine FOURNIVAL + **pouvoir** : M.Jacques ANTOINE à Mme Jacqueline CHENON),

▪ **CONTRE** : 13 (Philippe PIERARD - Eddie GERLE - Eva GERLE - Isabelle COVILLAULT - André JOLLIOT - Roger DAZY - André VIDOU - Irène VARLET - Christian BEREZOUTSKY - Patricia PETIT - Pascal PINSARD - Yvelyne VERTUEUX + **pouvoir** : Mme Marie-Madeleine BERTHEAU à M.Philippe PIERARD./.

CONFORMEMENT à l'article 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'il y a partage des voix, la voix du Président est prépondérante, et vu les résultats du vote, le Conseil Municipal **S'EST PRONONCE** « **POUR** » le fait que les 2 nouveaux adjoints prennent les 6^{ème} et 7^{ème} rangs,

Deux listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire ont été déposées :

- Liste menée par Mme MOUROT Isabelle,
- Liste menée par M.JOLLIOT André.

Le Conseil Municipal A **PROCEDE** à l'élection des deux adjoints au maire sous le contrôle du bureau, constitué des deux plus jeunes conseillers municipaux (Karine FOURNIVAL et Eva GERLE),

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	26
Nombre de suffrages à déduire déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) :	4
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue des suffrages exprimés :	12

- La « Liste menée par Mme MOUROT Isabelle » : **13 voix**
- La « Liste menée par M.JOLLIOT André » : **9 voix**

Ont été proclamés adjoints à la majorité absolue des suffrages exprimés et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme MOUROT Isabelle. Ils ont pris rang dans l'ordre sur cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation, soit :

6^{ème} Madame MOUROT Isabelle
7^{ème} Monsieur LORRIER Mornély

7. QUESTIONS DIVERSES.

La séance a été levée à 23h05.